

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_013 | Bibliographies diverses. Pauvreté. Hermaphrodites. Anormalité. Criminalité. OnanCollectionBoite_013-8-chem | H \[hermaphrodites ?\] / Jurisprudence. ItemReligieuse prétendue hermaphrodite 8](#)

Religieuse prétendue hermaphrodite 8

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb013_f0658

SourceBoite_013-8-chem | H [hermaphrodites ?] / Jurisprudence.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

prétendue Hermaphrodite. 317

veur de l'innocence de ma Partie. Après cela écoutera-t-on une accusatrice qui remue ciel & terre pour chercher un Hermaphrodite, & qui élève sa voix en disant qu'elle l'a trouvé ?

En 1651. Anne Salar de Bouron, âgée de 71. ans, résigna à ma Partie son Prieuré, en forme de Coadjutrice: elle étoit alors âgée de 45. ans; & sur la nomination de M. le Duc d'Orléans, elle eut son Brevet du Roi; & ses Bulles de Rome, du 13. Septembre de la même année, étant fulminées, elle prit possession du Prieuré le 19. Septembre, auparavant qu'elles fussent arrivées, & le 10. Février 1651. après qu'elle les eut reçues; sans que l'on ait jamais remarqué ni incapacité dans sa personne, ni aucune tache dans ses mœurs.

Sa tante meurt en 1654. & par sa mort elle laisse sa niece dans la possession du Bénéfice, dont elle prend possession de nouveau le premier Juin de cette année.

Elle a vécu Supérieure, comme elle a vécu Religieuse. L'honneur & l'avantage du commandement ne lui a point fait changer de mœurs. Elle a toujours fait connoître par ses actions, que sa tante ne s'étoit point méprise par son choix, & que la considération du sang avoit cé-

O iij

BnF
MSS

